

Procès verbal

Le lundi 10 mars 2025 à 16 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Louis RICARD.

Secrétaire de la séance : Cathy RIGOBERT

Présents : Louis RICARD, Lucien SANS, Jean-Louis SANS, Annie CAMPASSENS, Cathy RIGOBERT

Représentés :

Absents et excusés : Lucien FERRAS

Ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation du résultat 2024
- Préparation Budget 2025 : Subventions aux associations
- Ouverture de crédits d'investissements
- SIAHVA : extension réseau Estensagnet
- Schéma directeur du réseau d'eau : mesures nocturnes du 13 mars 2025
- Point sur les travaux 2024 et 2025
- Avancement dossier Consaterre
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du compte unique financier - ESTENSAN 2024 (N° DE_2025_005)

Le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 032.52 € et un déficit d'investissement de 3 694.69 € pour l'exercice 2024.

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement - ESTENSAN 2024 (N° DE_2025_006)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	67 465,89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	61 457,89
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	6 032,52
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	73 498,41
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	73 498,41
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	14 017,34
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	59 481,07
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Ouverture de crédits d'investissements (N° DE_2025_007)

Délibération : adoptée

Vote des subventions aux associations 2025 (N° DE_2025_008)

Organisme	Montants de la subvention 2025
Comité des fêtes	850 €
ADMR	147.00 €
Amicale des pompiers	60.00 €
Coop scolaire Vielle-Aure	80.00 €
Société de chasse	153.00 €
Club de l'amitié de Saint Lary	160.00 €
COS	150.00 €
TOTAL	1 600.00 €

Délibération : adoptée

Louis RICARD
Président de séance

